

# FICHE D'AIDE

## À L'ATTENTION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Vous avez téléchargé ce dossier, nous vous proposons de lire ce qui suit **attentivement**. Cette fiche a pour unique objectif de vous aider à candidater à nos marchés publics, **elle n'a pas vocation à compléter ni à se substituer au règlement de la présente consultation**.

### 1) Avez-vous bien créé un compte utilisateur sur la plateforme PLACE ?

Être enregistré sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) vous permet :

- Être informé quotidiennement ou de façon hebdomadaire de tout nouveau marché selon vos critères et selon les mots-clés que vous aurez paramétrés ;
- Être alerté d'éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées ;
- Poser des questions d'ordre administratif et technique sur une consultation en cours ;
- Répondre à la consultation en cours en déposant un pli électronique.

**Attention :** si vous avez téléchargé le dossier de consultation anonymement ou si vous êtes passé par un tiers, vous n'aurez **aucune alerte** vous permettant d'être tenus au courant d'éventuelles modifications ou précisions pendant la phase de publicité. Pour cela, il vous faut obligatoirement avoir téléchargé le dossier du marché à partir de votre compte utilisateur.

### 2) Que contient le dossier de consultation (DCE) ?

Lorsque vous téléchargez le dossier de consultation (DCE), vous avez accès à un ensemble de documents qu'il convient de lire très attentivement :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses pièces jointes : vous trouverez dans cet ensemble de documents les règles de l'acheteur fixant le déroulé de la consultation ainsi que des documents à compléter et à transmettre dans votre candidature et votre offre ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes : vous trouverez dans ce document toutes les clauses administratives et techniques qui fixent les conditions d'exécution du contrat. Ce document est parfois scindé en deux parties, la partie administrative (CCAP) et la partie technique (CCTP).

**Attention :** le dossier peut **évoluer jusqu'à la date de remise des offres (DLRO)**. Cette date limite apparaît dans PLACE et est aussi inscrite sur la page de garde du RC. Exceptionnellement, il peut arriver qu'elle soit reportée. Cependant si vous avez bien créé un compte utilisateur, vous recevrez toujours une alerte sur l'adresse mail renseignée lors de votre inscription en cas de modifications ou de précisions sur le marché en cours de publicité.

### 3) Par quels documents commencer ?

- a) Nous vous conseillons en premier lieu de lire attentivement le RC du début à la fin. Dans ce document, vous trouverez des éléments essentiels tels que la date de remise des plis, les critères de jugement des offres, les contenus des dossiers relatifs à la candidature et à l'offre, etc.
- b) Par la suite, le cahier des charges (CCP ou CCTP et CCAP avec leurs annexes) vous permettra d'appréhender le contenu exact du marché, ainsi que ses conditions administratives et techniques d'exécution (conditions de paiement, descriptifs des prestations...)
- c) Prenez ensuite connaissance du tableau de prix (un par lot) et remplissez-le en veillant à respecter scrupuleusement ce qui est demandé. Ce document reflétera votre offre financière, vos prix doivent absolument prendre en compte l'ensemble des prestations prévues au cahier des charges ainsi que les contraintes d'exécution afférentes.
- d) Complétez ensuite le cadre-réponses (un par lot). Ce document constitue le cœur de votre offre technique et sert de base à la notation technique de votre offre même si d'autres documents techniques peuvent vous être demandés.
- e) Pour finir, lisez et complétez les autres pièces jointes au RC puis rassemblez tous les documents à fournir à l'appui de votre candidature et de votre offre.

#### 4) Que faut-il savoir avant de déposer un pli sur la plateforme PLACE ?

Afin de nous faire parvenir un pli complet (candidature et offre) avant la DLRO, veuillez-vous référer strictement aux attendus du règlement de consultation (RC) :

- Candidature : section VI.1 du RC : « Contenu du dossier relatif à la candidature » ;
- Offre : section VI.2 du RC : « Contenu du dossier relatif à l'offre ».

**Attention :** les documents indispensables à transmettre dans le pli sous peine de rejet sont en particulier :

- votre offre technique (en particulier le cadre-réponses **entièrement** complété) ;
- votre offre financière (en particulier le tableau de prix **entièrement** complété).

De plus, si vous effectuez plusieurs dépôts de pli, sachez que seul le dernier en date sera ouvert. En cas de dépôts successifs, il est donc indispensable que chacun contienne l'intégralité des pièces demandées.

#### 5) Avez-vous pensé à nous transmettre une copie de sauvegarde ?

Bien que cela ne soit pas une obligation, nous vous recommandons très fortement de nous faire également parvenir par sécurité une copie de sauvegarde (dossier papier, sur clef USB, sur CD, etc.) de votre pli avant la DLRO par voie postale. Une panne de la plateforme PLACE étant toujours possible, il serait dommage qu'un problème technique ne nous permette pas d'analyser votre pli. Veuillez-vous référer à l'article V.2 du RC pour en savoir plus.

**Attention :** les pannes informatiques sont toujours possibles, la plupart sont sans conséquence sur l'intégrité des plis, mais certaines **peuvent atteindre les plis** déposés par les candidats. Dans cette situation, la copie de sauvegarde est ouverte et nous permet de poursuivre la procédure normalement.

#### 6) Est-ce fini après le dépôt de mon pli ?

Même si vous venez de déposer votre pli, vous devez rester en alerte. Il est en effet possible que vous soyez sollicité par l'acheteur pour une demande de régularisation et/ou une demande précisions. Un courrier peut alors vous être adressé de notre part via un e-mail PLACE assorti d'un délai de réponse à respecter sous peine de rejet.

À la fin de la consultation, vous serez informés du candidat retenu. Quel que soit le résultat, vous pourrez candidater à nouveau à l'une de nos nombreuses consultations programmées prochainement : <https://www.economie.gouv.fr/dae/programmation-des-achats-de-letat>

#### 7) Si vous souhaitez plus d'aide

Des supports en ligne existent pour vous appuyer tout au long de votre processus de candidature.

La chaîne YouTube Décodeur public vous propose des vidéos explicatives sur les marchés publics : tutoriels d'utilisation de la plateforme PLACE, contenu des documents de consultations (RC, CCTP, etc...) <https://www.youtube.com/c/d%C3%A9codeurpublic/featured>

D'autres sites proposent des modes d'emploi pour vous guider, par exemple :

<https://www.moselle.cci.fr/article/mode-demploi-de-la-plateforme-des-achats-de-letat-place>